

une livre de fruilles de noyer une pinte d'eau, faire bouillir et presser avec expression.

Quand les punaises se sont retirées dans les vieilles boiseries et dans les trous de muraille, on prépare un mastic fait avec de l'ail et du blanc d'Espagne broyé; on y ajoute un peu d'essence de térébenthine, que préalablement on a fait dissoudre dans de l'alcool, et enfin une once de camphre; lorsque ces dissolutions sont parfaites, on les mélange dans un vase, et l'on y jette une pinte d'eau de puits, avec la précaution de remuer continuellement afin que le mélange soit parfait. Il en résulte une liqueur laiteuse, que l'on n'emploie pas avant de l'avoir parfaitement remuée. Avec un très-gros pinceau de erin, on en passe des couches partout où l'on voit que ces animaux se retirent; cela suffit pour les faire mourir promptement.

On fait aussi périr les punaises, en brûlant, dans les appartements, la corne qui vient du sabot des chevaux, et que l'on rogne quand on les ferre.

On peut aussi avoir recours au soufre. Pour un appartement d'environ quinze pieds carrés, on prend une livre de soufre, que l'on met sur des charbons ardents. Les charbons doivent être placés dans un réchaud ou chaudron, au milieu de la chambre, qu'on ferme aussitôt le plus exactement possible, pour ne l'ouvrir que le soir, un peu avant de se coucher, afin de chasser les vapeurs du soufre, qui sont dangereuses à respirer. On doit avoir soin, avant de faire cette opération, de retirer tout ce qui est contenu dans la chambre, excepté le bois de lit et la pailasse; il ne faut pas surtout laisser les couvertures et le matelas sur lesquels on couche, car ils contracteraient l'odeur du soufre, qui est très désagréable, et qui ne se perd entièrement qu'au bout de quelques mois.

Lorsque les punaises se sont introduites dans les lits, on peut aussi avoir recours au camphre. Un moyen sûr de s'en préserver, c'est de placer quatre morceaux de camphre, chacun de la grosseur d'une noix, deux morceaux au pied du lit et deux à la tête, entre le drap de dessus et le matelas.

#### Traons qui attaquent les bestiaux.

On les éloigne en battant ensemble un mélange d'huile et de décoction de tabac. Il faut en oindre les parties les plus exposées aux piqûres de ces insectes, c'est-à-dire le pourtour des yeux, les flancs, les parties internes des cuisses.



PROVINCE DE QUÉBEC.

## CHAMBRE DU PARLEMENT.

### Bills Privés.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LÉGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec," ) elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la

somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,  
Greffier du Conseil Législatif,

G. M. MUIR,  
Greffier de l'Assemblée Législative.

Québec, 14 Août 1877.

## COLLEGE DE STE. ANNE.

La rentrée des élèves aura lieu JEUDI, le six septembre, à 6 heures P. M.

23 août 1877.

### Aux Editeurs de Journaux.

UN ouvrier typographe désirerait se procurer de l'emploi dans une imprimerie, soit à la campagne ou dans une ville. Cet ouvrier ayant été à notre emploi pendant plusieurs années, nous pouvons en toute sûreté le recommander comme ouvrier habile, assidu à son ouvrage et d'une parfaite sobriété. S'adresser à Pierre Beaulieu à Ste. Anne de la Pocatière, ou au sousigné.

FIRMIN H. PROULX.

## LE CONCOURS PROVINCIAL, AGRICOLE ET INDUSTRIEL POUR 1877

OUVERT AU MONDE ENTIER

AURA LIEU EN LA

## CITÉ DE QUÉBEC

18, 19, 20 et 21 SEPTEMBRE

Sur le terrain situé rue St. Louis et connu sous le nom de Cove-Field en arrière du Drill Shed.

Pour la Liste des Prix et les Blancs d'entrée dans le DÉPARTEMENT AGRICOLE s'adresser à GEORGES LECLERE, écrivain Secrétaire du Conseil d'Agriculture, Montréal, ou aux Secrétaires des Sociétés d'Agriculture de Comté; pour le DÉPARTEMENT INDUSTRIEL à S. C. STEVENSON, écrivain, Secrétaire du Conseil des Arts et Manufactures à Montréal.

Les entrées dans le département Agricole devront être faites le ou avant samedi, 1er septembre, et pour le Département Industriel le ou avant samedi, 8 septembre. Aucune entrée ne sera reçue après le temps fixé, cet ordre étant nécessaire pour terminer les bâtisses et autres préparatifs de l'Exposition.

Pour plus amples informations, s'adresser à ED. J. DEBLOIS écrivain No. 19, Bâtisses du Parlement à Québec, ou aux soussignés.

S. C. STEVENSON, Montréal.

Secrétaire du Conseil des Arts et Manufactures.

GEORGES LECLERE, Montréal,

Secrétaire du Conseil d'Agriculture.

## Exposition Provinciale.

LES entrées pour la prochaine Exposition Provinciale qui doit avoir lieu à Québec en septembre prochain, soit pour le Département de l'Agriculture ou pour le Département des Arts et Métiers, seront reçues au Bureau du Comité conjoint de l'Exposition No. 19, Bâtisses du Parlement, à Québec.

ED. J. DEBLOIS,

Président du Comité Conjoint.